

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD206 Ressources humaines			
Code	ECAD2B06AD206	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

- L'unité d'enseignement UE AD206 "Ressources Humaines" vise, dans une perspective professionnalisante, à permettre à l'étudiant d'aborder le monde de l'entreprise ainsi que de nombreuses organisations de travail comme une réalité sociale et relationnelle où les hommes et les femmes ont, aujourd'hui, des ressources et ne sont plus seulement, comme hier, des ressources.
- A partir de là, la gestion des ressources humaines s'inscrit dans une organisation du travail qui a évolué au fil du temps dans ses modalités concrètes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Identifier les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation
4.5 Veiller à la qualité et à l'amélioration constante des ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant devra être capable de (d'):

- restituer historiquement la préoccupation de la gestion des ressources humaines dans les entreprises,
- expliquer l'importance de l'encadrement et de la motivation au travail du personnel,
- cerner l'incidence des conditions de travail, du stress, de la violence et du harcèlement vis-à-vis du bien-être au travail,
- rendre compte de l'importance du recrutement dans l'entreprise et de ses diverses modalités,
- décrire un processus d'évaluation du rendement,
- indiquer les moyens de communication interne à l'entreprise,
- définir le rôle des différents organes de concertation sociale dans l'entreprise,
- reconnaître les différents moyens de pression des partenaires sociaux.

Liens avec d'autres UE

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD2B06AD206B Gestion des ressources humaines

24 h / 2 C

Contenu

Aperçu de la table des matières

- Les relations humaines dans les groupes de travail et les organisations (école classique de l'organisation, approche du groupe et de sa dynamique, courant des relations humaines)
- L'entreprise et la gestion du bien-être au travail
- Le recrutement
- La gestion des compétences et l'évaluation du rendement
- La communication en entreprise
- Les relations sociales dans l'entreprise

Concepts-clés abordés

- OST / Dynamique de groupe / Relations humaines / Effet Hawthorne / Bien-être au travail / Ergonomie / Ressources humaines / Communication interne / Compétences / Qualifications / Motivation / Recrutement / Conditions de travail / Convention Collective de Travail / Conseil d'Entreprise / Comité pour la Prévention et la Protection au Travail / Syndicat / Culture d'entreprise / Discrimination / Harcèlement / Employabilité / Flexibilité / GPEC / Exercice de la corbeille / Rotation des emplois / Rotations des postes / Stress /...

Démarches d'apprentissage

En mode présentiel, le cours

- sera donné de manière magistrale et
- intégrera une démarche interactive s'appuyant ponctuellement sur des documents.

Dispositifs d'aide à la réussite

En mode présentiel,

- insister sur la présence et la participation au cours,
- communiquer une liste de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit,
- pouvoir consulter sa copie d'examen après la 1ère session d'examens (Q2) et en 2de session (Q3), pour les étudiants concernés par celle-ci.

Sources et références

- Gall, J-M. (2011). La gestion des ressources humaines. Paris : Ed. PUF, Coll. Que sais-je ?, N° 2646, 8e édition
- Peretti, J-M. (2006). Ressources humaines. Paris : Ed. Vuibert, Coll. Educapôle Gestion, 7e édition

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

En mode présentiel

- Notes de cours déposées sur Moodle ConnectED après chaque partie de cours terminée
- Listes de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit

4. Modalités d'évaluation

Principe

En mode présentiel, l'évaluation

- sera un examen écrit à livre fermé;
- portera sur la matière du cours et visera à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, certaines capacités parmi celles reprises ci-dessous :
 - définir et expliquer différentes notions et/ou conceptions en matière de GRH
 - décrire différentes approches, démarches, modes de gestion propres à la GRH
 - indiquer les caractéristiques propres à la communication et aux relations sociales en entreprise,
 - identifier, à partir d'un texte ou extrait de texte en rapport avec le cours, les éléments essentiels mis en avant et les liens à établir avec le cours,
 - expliquer les principes, acteurs, institutions et outils de la concertation sociale;
- sera constituée, pour 40% des points, d'une ou de plusieurs questions provenant d'une liste portant sur certains éléments de la matière du cours
- reposera pour les 60% restants sur une ou des questions portant sur la matière non couverte par la liste mentionnée ci-dessus.
- sera organisée en 1ère et 2de session selon les modalités retenues dans cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Exceptions

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Certificat médical

- En cas de certificat médical (CM) lors de la 1ère session (Q2), l'étudiant concerné devra représenter l'examen dans cette UE lors de la 2de session (Q3), selon les modalités d'évaluation retenues dans cette UE.
 - La remise d'un certificat médical (CM) durant la 1ère session d'examens (Q2) justifie officiellement, et donc administrativement, l'absence de l'étudiant concerné à l'examen; toutefois, le CM ne lui ouvre aucun droit à pouvoir présenter cet examen à un autre moment durant la période d'examens en cours.
 - Néanmoins, s'il s'avère possible pour l'étudiant, à l'expiration de son certificat médical, de reprendre la session d'examens en cours, il peut demander à l'enseignant d'organiser, durant cette même session et dans la mesure des possibilités d'organisation tant de l'étudiant que de l'enseignant, un examen respectant les modalités d'évaluation retenues dans cette UE.
- Lors de la 2de session (Q3), si l'étudiant est absent à l'examen pour cause de certificat médical, la mention CM sera renseignée.

PP ou PR

- En 1ère session (Q2), l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note PP ou PR. Il conserve néanmoins le droit de présenter l'examen dans cette UE en 2de session (Q3), selon les modalités d'examen retenues dans cette UE.
- Lors de la 2de session (Q3), l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note PP ou PR.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).